

l'an deux mil vingt -cinq
le onze septembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN,
LAMIRAL, MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
5 SEPTEMBRE 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. CZEPCZAK a donné procuration à M. SANTINHO
Mme LE MOING a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

Date d'affichage
de la convocation
5 SEPTEMBRE 2025

Absent : M. DIOP

Date de publication
de la délibération
19 SEPTEMBRE 2025

Mme BOUSSIOUS a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 15

Votants 18

**OBJET : Programme d'aide exceptionnelle du Département des Yvelines
aux communes rurales de moins de 2000 habitants pour la
remise en état des voiries communales**

Mme la Maire informe l'Assemblée que le Département des Yvelines a voté le 23 mai 2025 un programme d'aide exceptionnelle aux communes rurales de moins de 2000 habitants pour la remise en état des voiries communales.

La commune avait sollicité le fonds d'urgence pour les travaux de remise en état du parking du centre paramédical et du chemin des écoliers, non pris en charge par la compagnie d'assurance. Le Département des Yvelines a finalement proposé que ces travaux fassent l'objet d'une demande de financement au titre de ce programme exceptionnel. Elle précise que le taux de subvention est de 70 % du montant H.T. des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,

À l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter du Conseil Départemental des Yvelines, au titre du programme d'aide exceptionnelle aux communes rurales de moins de 2000 habitants pour la remise en état des voiries communales, une subvention de 70 % pour les travaux indiqués ci-dessous :

- Travaux de réfection du parking du cabinet paramédical pour un montant de 2 985,00 € H.T.
- Travaux de réfection du cheminement entre la salle municipale et le parking du centre paramédical pour un montant de 2 795,00 € H.T.

Soit un coût total de 5 780, 00 € H.T.

Mis en ligne le 19/09/2025 à 14h45

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20250911-DCM2025_040

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant au dossier technique annexé à présente délibération et conformes à l'objet du programme,

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge,

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à la présente délibération,

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 19 septembre 2025

La Maire
Claire CHERET

La secrétaire de séance
Virginie BOUSSIOUS

